

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 11 avril 2024
Date de la convocation : 05 avril 2024
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2024-04-42/3

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE DU SMGEAG – EXERCICE 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le onze avril, à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)	X			
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)	X			
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)			X	
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X			
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X			
11	M. Adrien BARON (Délégué)			X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)			X	
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X			
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)			X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X			
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Didier MERIDAN (Délégué)	X			
25	M. David MONTOUT (Délégué)			X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Délégué)	X			
	M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

.../...

- VU les articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les instructions comptables M49 et M57 ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU le *Budget primitif Eau Potable* tel qu'annexé à la présente ;
- VU l'avis de la commission Finances réunie le 10 avril 2024.

Considérant l'exposé du Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Elles sont essentiellement composées du chiffre d'affaires relatif à la vente d'eau, du reversement de la surtaxe des délégataires, de la dotation exceptionnelle de l'Etat et de remboursements divers.

Produits du service (vente d'eau)

Ils se composent du chiffre d'affaires relatif à la vente d'eau qui se décompose comme suit

- Particuliers = 47 110 000 €
- Entreprises = 15 479 000 €
- Administrations publiques = 4 711 000 €

Produits de gestion courante

Il s'agit principalement du reversement de la surtaxe des délégataires (SAUR et EAUX NODYS) pour un montant de 800 000 €.

Produits Exceptionnels

Une dotation exceptionnelle de l'Etat qui s'inscrit dans le cadre du contrat de redressement des collectivités d'Outre-Mer dit CORUM + pour un montant de 20 millions dont 13,8 millions affectées à l'eau potable.

Atténuations de charges

Il s'agit essentiellement des remboursements de la sécurité sociale et des congés payés.

Les dépenses

Charges à caractère général

Au stade du budget primitif, elles sont évaluées à 37,1 millions dont 15,9 millions sont consacrées aux dépenses propres de la compétence notamment (achat d'eau brute et de palettes en bouteilles, produits de traitement, électricité) et 21,2 millions affectées aux remboursements des dépenses courantes et de personnel, supportées par le budget principal.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont évaluées à 11,5 millions représentent le personnel directement affecté à la compétence et s'inscrivent dans le processus de réduction des charges de personnel.

Atténuations de Produits

Il s'agit du reversement du produit des redevances (préservation de la ressource et lutte contre les pollutions) à l'Office de l'eau pour un montant de 5 millions.

Charges financières

Ces dépenses concernent le paiement des intérêts des contrats d'emprunts transférés des EPCI et de la mobilisation de la convention de crédit CDC et AFD de 25 millions.

Dotation aux provisions pour impayés

Au stade du budget primitif, la dotation aux provisions pour impayés est évaluée à un montant de 12,6 millions soit du 19% du chiffre d'affaires prévisionnel.

Dotations aux amortissements

Elles sont composées des dotations aux amortissements des immobilisations pour un montant de 12 millions évaluées en attendant l'évaluation réelle en cours de finalisation. Par ailleurs, il convient de rajouter la dotation annuelle des charges à répartir pour un montant de 1,725 million qui relève du dispositif exceptionnel d'étalement annuel de charges du contrat d'emprunt de 25 millions.

Opérations d'ordre

Le virement à la section investissement des dépenses de fonctionnement concerne l'épargne prévisionnelle qui va financer en partie les opérations d'équipement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles comprennent

- Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 100 000 €
- Les amortissements des biens pour un montant de 12 millions
- Le transfert des charges pour un montant de 1,725 million
- Les subventions d'investissement pour un montant de 19,5 millions de conventions de financement

Les dépenses

Elles concernent les postes suivants

- Le remboursement des emprunts transférés pour un montant de 3 millions
- Les dépenses d'équipement et autres pour un montant de 28 millions au stade du budget primitif.
- Le remboursement d'une quote-part des subventions d'investissement au profit des anciens opérateurs en correspondance avec les dépenses réalisées avant la création du SMGEAG.

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paieme	Communes	
Renforcement de l'AEP à partir des sources de l'Ermitage -Fermeture des captages de Gommier (arrêté préfectoral)	850 000,00 €	TROIS-RIVIERES	BASSE TERRE
Augmentation de la zone d'influence de l'UDI de la Plaine	242 153,17 €	TROIS-RIVIERES	BASSE TERRE
Travaux post cyclonique - CANBT - Travaux d'urgence sur les prises d'eau en rivière de Baille Argent et des Apôtres (Pointe Noire)		POINTE NOIRE	BASSE TERRE
Remplacement actionneurs de vannes de IUPEP de Cacao	0,00 €	SAINTE-ROSE	BASSE TERRE
Multiples Opérations de rattrapage d'investissement en Eau Potable sur la Dir Terr Basse-Terre	400 000,00 €	BASSE TERRE	BASSE TERRE
Réhabilitation des stations de traitement d'eau potable de Cacao et Solitude	300 000,00 €	SAINTE-ROSE	BASSE TERRE
Renforcement de la capacité de stockage eau traitée de l'usine de Morne Houel	200 000,00 €	SAINT-CLAUDE	BASSE TERRE
TOTAL	1 992 153,17 €		

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paieme	Communes	
Réhabilitation des Réservoirs de l'Usine de Miquel	100 000,00 €	POINTE-A-PITRE	CENTRE
Reprise réseaux AEP de la Marina de Pointe-à-Pitre	100 000,00 €	POINTE-A-PITRE	CENTRE
Travaux de raccordement + désinfection d'une conduite neuve posée + Report de branchements à TDH à la Rue Grande Anse	0,00 €	TERRE-DE-HAUT	CENTRE
Sécurisation de l'usine de Miquel (éclairage extérieur, mise aux normes des escaliers et des barrières de sécurités, reprise du carrelage)	110 000,00 €	POINTE-A-PITRE	CENTRE
Déconnexion de l'alimentation en eau sur BEC des lavages des filtres de Miquel + réalisation d'une alimentation à partir des Réservoirs de Miquel	55 000,00 €	POINTE-A-PITRE	CENTRE
Réhabilitation des réservoirs du Fort Napoléon (TDH) et de l'Anse des Muriers (TDB). Reprise du surpresseur du Chameau et nouveau surpresseur à l'Anse des Muriers	50 000,00 €	TERRE-DE-HAUT	CENTRE
TOTAL	415 000,00 €		

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paieme	Communes	
Changement de process de l'usine de belin et la construction d'un réservoir de stockage d'eau	0,00 €	PORT-LOUIS	GRANDE TERRE
Construction d'un réservoir de stockage d'eau Potable à l'usine de production de Desvarieux le MOULE	1 492 869,44 €	MOULE	GRANDE TERRE
Renouvellement et renforcement réseaux AEP de la ville de Petit-Canal	200 000,00 €	PETIT-CANAL	GRANDE TERRE
Mission d'expert Picard et UT de Desvarieux le MOULE Régie Eau Nord Caraïbes RéNoC-Eau	0,00 €	LE MOULE	GRANDE TERRE
Sécurisation de l'alimentation en eau des Grands-Fonds / Alimentation de l'hotel le Mercure (Royal Key)	100 000,00 €	LE MOULE	GRANDE TERRE
Travaux d'urgence sur l'usine de traitement d'eau de Deshauteurs et la station de pompage de l'Espérance	1 769 920,20 €	SAINTE ANNE MORNE A L'EAU	GRANDE TERRE
Travaux d'urgence sur l'usine de traitement d'eau de Desvarieux au Moule	800 000,00 €	MOULE	GRANDE TERRE
TOTAL	4 362 789,64 €		

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paiement	Communes	
Renouvellement de compteurs	2 000 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Etudes	300 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Renouvellement de réseaux	5 700 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Etudes diverses et petits travaux		TERRITOIRE	TERRITOIRE
Télégestion	1 392 577,56 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Lutte contre les déperditions d'eau	3 000 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Schéma directeur Eau Potable	1 043 162,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Système d'Information Géographique (SIG)	35 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)	141 050,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Régularisation administrative des points de prélèvement pour l'eau potable	985 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité des Périmètres de Protection des Captages disposant d'une autorisation	65 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux pour la mise en place de points de mesure supplémentaires sur les FEEDER	108 500,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Acquisition de matériels/engins pour l'exploitation	899 899,57 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux divers sur ouvrages et réseaux d'eau potable	140 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux de réhabilitation de stations de pompage	100 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux de réhabilitations de réservoirs	100 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux divers sur usines de traitement	250 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux imprévus eau potable	0,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Nouvelles ressources en eau (forages et champs captant)	400 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
TOTAL	16 660 189,13 €		

L'équilibre du Budget primitif Eau Potable s'établit comme suit :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2024	82 000 000,00	82 000 000,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	82 000 000,00	82 000 000,00
Section d'investissement	Crédits votés en 2024	33 325 000,00	33 325 000,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT	33 325 000,00	33 325 000,00
	TOTAL DU BUDGET	115 325 000,00	115 325 000,00

EQUILIBRE DU *BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE* PAR CHAPITRE

	BUDGET PRIMITIF 2024
Total des Recettes de fonctionnement	82 000 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	100 000,00
70 Produits des services	67 300 000,00
74 dotations et participations	0,00
75 autres produits de gestion courante	800 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	13 800 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00
041 - Recettes opération d'ordre	0,00
Total Depenses de fonctionnement	82 000 000,00 €
011 Charges à caractère général	37 161 840,00
012 Charges de personnel et frais assimi	11 500 000,00
014 Attenuation de produits	5 000 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	5 000,00
66 Charges financières	1 814 000,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	100 000,00
68 - Dotations aux provisions	12 694 160,00
042 - dépenses opérations d'ordre	13 725 000,00
Total des recettes d'Investissement	33 325 000,00 €
R001- résultat d'investissement	0,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement	19 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
021- Virement à la section de fonctionnement	100 000,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 725 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'Investissement	33 325 000,00 €
D001 - Solde section d'investissement	0,00
10 dotations, fonds divers et réserve	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00
13 Subventions d'investissement versées	2 000 000,00
16 - Remboursement d'emprunt	3 016 091,00
20 Immobilisations incorporelles	3 363 162,00
204 subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	18 715 804,19
23 Immobilisations en cours	6 194 942,81
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 - Autres immobilisations financières	35 000,00
041- dépense d'ordre Investissement	0,00
TOTAL DU BUDGET	115 325 000,00 €
TOTAL DEPENSES	115 325 000,00
TOTAL RECETTES	115 325 000,00

Le Comité syndical,
Où le rapport du Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 15		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

ARTICLE 1 : DE VOTER le *Budget primitif Eau Potable* du SMGEAG - Exercice budgétaire 2024 :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

ARTICLE 2 : DE VOTER le *Budget primitif Eau Potable* du Syndicat - Exercice budgétaire 2024 comme suit :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2024	82 000 000,00	82 000 000,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	82 000 000,00	82 000 000,00
Section d'investissement	Crédits votés en 2024	33 325 000,00	33 325 000,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT	33 325 000,00	33 325 000,00
	TOTAL DU BUDGET	115 325 000,00	115 325 000,00

ARTICLE 3 : DE DONNER au Président ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Président

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr